

## Conditions Générales de Vente de Almec Sàrl pour les produits & services de sous-traitance

### 1. Validité

Sauf accord contraire écrit, les présentes conditions générales de ventes s'appliquent à toutes les transactions entre **Almec Sàrl** et l'acheteur. Par l'envoi d'une commande, l'acheteur accepte les présentes conditions générales.

Toute condition posée par l'acheteur qui dérogerait à ces conditions générales ne s'appliquera que si nous l'acceptons, expressément et par écrit. Dans tous les autres cas, les récentes conditions générales sont applicables.

Sous réserve d'un accord express et écrit contraire, ni ces conditions générales, ni les transactions auxquelles elles s'appliquent ne peuvent fonder un rapport de distribution ou une autre relation de durée entre les parties.

L'acheteur est également soumis aux présentes conditions générales pour les commandes futures. Nous pouvons en tout temps modifier ou compléter ces conditions générales. Est toujours applicable la version des conditions générales en vigueur au moment de la commande.

### 2. Offres, Commandes et Confirmations

Nos offres écrites sont valables pendant une durée de un mois à compter de leur émission, à moins que l'offre elle-même contienne une autre durée de validité (qui sera prioritaire).

#### Prescriptions particulières des devis/offres:

2.1-Les délais en jours ouvrés sont à titre indicatif et ne tiennent pas compte de la charge actuel de travail.

2.2-Les délais en date ne sont plus valables, pour une commande, 2 jours après la date d'édition du devis

2.3-La validité du devis est caduque dès la 1ère réalisation ou dès la fin de la période indiquée.

2.4-Les prix sont calculés sur la base d'une commande globale. Dans la cas où l'intérêt de l'acheteur se porte uniquement sur certaines lignes de devis, une nouvelle tarification peut être demandée.

2.5-Nous nous réservons le droit d'adapter nos prix après la 1ère réalisation ou à la fin de la période indiquée.

Les commandes lient leur émetteur même si elles ne sont pas signées. Une déclaration de l'acheteur ne vaut acceptation que si elle correspond en tous points à notre offre. Une absence de réponse de notre part à une contre-offre de l'acheteur ne vaut en aucun cas une acceptation. Nous nous réservons le droit d'adapter les commandes qui ne seraient pas effectuées selon le libellé standard.

#### Prescriptions particulières des commandes et confirmations:

2.6-Dans le cas où la commande ne correspond pas intégralement à la demande du client et de notre devis s'y référant, les prix seront recalculés et ces derniers seront confirmés.

2.7-En ne dénonçant pas notre confirmation de commande sous un délai de 2 jours (date du document), l'acheteur accepte l'intégralité des informations et dispositions présentes sur cette dernière.

2.8-Seul ces informations et dispositions font foi dans le cadre du contrat représenté par cette confirmations de commande liant l'acheteur à Almec Sàrl.

2.9-Après ce délai, aucune réclamation n'est acceptée

### 3. Documentation technique

(a) Les documents techniques sur les procédures de fabrication, tout autres documents internes à **Almec Sàrl** ainsi que tous les droits d'auteur et autres droits de propriété intellectuelle y relatifs restent notre exclusive propriété et ne doivent pas être communiqués ou remis à des tiers.

(b) Concernant les documents techniques pour le contrôle de notre production, seul les dessins 2D (mise en plan) font foi pour l'établissement du protocole de contrôle. Aucune exigence de qualité, de respect géométrique et de dimensions ne peut être négocié sur la base des fichiers 3D informatiques.

### 4. Prix

Nos prix et frais éventuels sont calculés conformément à politique de prix en vigueur au moment de la commande et s'entendent en Francs suisses, TVA non comprise.

### 5. Délais de livraison (a) et expédition (b)

(a) Les délais de livraison reconnus par **Almec Sàrl**, et liant les 2 parties contractuelles, sont ceux confirmés par **Almec Sàrl** uniquement.

**Almec Sàrl** s'octroie le droit de reconfirmer les délais de livraison déjà confirmés en tout temps, mais au plus tard 7 jours calendaires avant la date de livraison. Si un report de livraison devrait survenir durant ce délai "bloc" de 7 jours calendaires, **Almec Sàrl** s'engage à contacter l'acheteur pour trouver un arrangement de livraison.

(a1) une tolérance de +/- 2 jours ouvrés est acceptée par rapport à la date de livraison confirmée et n'est donc pas reconnue comme retard.

(a2) le délai maximum de livraison ne peut être supérieur à 1 année (365 jours - +/- 1 jour) de la date de commande confirmée et validées par nos soins. Ce point gère tous les types de commandes (contrat cadre ou non).

(b) Sauf accord contraire écrit, les frais d'emballage et de transport seront calculés après décompte et facturés selon ce dernier.

(b1) La norme par défaut est Incoterms 2010 - EXW, et est applicable à toutes transactions. De fait, il n'existe aucune garantie de la part d'**Almec Sàrl** sur le transport, en rapport à la perte ou aux dommages éventuellement infligés aux pièces durant l'acheminement.

### 6. Paiement, date & délai de règlements

(a) Les 3 premières affaires pour un nouveau client sont payables à l'avance.

(b) Pour des montants de commande supérieure ou égale à 10'000.- HT, le 1/3 de la somme totale est facturée à la commande selon délai de paiement accordé au client, puis le reste à la livraison (toujours selon délai de paiement accordé au client).

Si plusieurs ordres sont passés sous un délai de 30 jours, et que la somme totale de ces derniers est supérieure ou égale à 10'000.- HT, le 1/3 de la somme totale est facturée au moment de la rentrée de la dernière commande selon délai de paiement accordé au client, pour la date anti-datée de la première commande enregistrée.

(c) Sauf accord contraire, nos factures sont payables net sans escompte dans les 30 jours dès la date de la facture (la date de la facture est égale à la date du bulletin de livraison). Si l'acheteur ne respecte pas le délai de paiement, il tombe en demeure sans autre interpellation et nous avons le droit de réclamer le paiement d'intérêts de retard au taux de 5%, et du montant de 40.- en rapport aux frais administratifs. En cas de demeure de l'acheteur nous avons le droit de résilier le contrat et d'exiger la restitution de la marchandise déjà livrée. Les conditions commerciales liant l'acheteur à **Almec Sàrl** peuvent être modifiées unilatéralement par **Almec Sàrl** dès échéance du délai de paiement de la facture en souffrance. Toute compensation par l'acheteur avec des prétentions éventuelles est exclue.

### 7. Réception et vérification des marchandises

Dès réception, l'acheteur doit immédiatement vérifier sans délai la qualité et la quantité de la marchandise livrée. L'étalon de contrôle est la documentation fournie par le client à **Almec Sàrl** pour la fabrication selon point 3(b). Tout éventuel défaut ou livraison manquante doit être annoncé immédiatement, mais au plus tard 10 jours après la réception des marchandises (respectivement, dès la connaissance d'un défaut caché), par écrit et de façon détaillée. En cas d'annonce tardive, les livraisons sont considérées comme acceptées et toute garantie est exclue. Les marchandises auxquelles se rapporte le présent document commercial sont originaires de Suisse selon les dispositions des articles 9 à 16 de l'ordonnance du 9 avril 2008 sur l'attestation de l'origine non préférentielle des marchandises (OOr)9 et de l'ordonnance du DFE du 9 avril 2008 sur l'attestation de l'origine non préférentielle des marchandises (OOr-DFE)10.

### 8. Garantie, Responsabilité

Il n'existe aucune garantie sur les produits livrés (ni sur le service d'acheminement selon point 5(b1), mais uniquement un droit de retour sur les marchandises faisant preuve de défauts, selon l'article 7 ci-dessus. Sont considérés comme des défauts uniquement les défauts prouvés de fabrication des marchandises livrées. L'acheteur a l'obligation de s'assurer par son propre examen de la marchandise de celle-ci est appropriée pour l'utilisation qu'il prévoit d'en faire. Les informations que nous donnons ne constituent des qualités promises que si nous les avons désignées comme telles expressément et par écrit.

En cas de défauts annoncés conformément à l'article 7, l'acheteur obtient en échange du retour des marchandises défectueuses, des marchandises identiques sans défaut ou a le droit à une réparation gratuite, respectivement au remplacement de la partie défectueuse. Aucune autre forme de compensation sous quelques formes que ce soit ou de pénalités ne peuvent être ni affectés ni appliqués à **Almec Sàrl** en rapport aux défauts annoncés.

Indépendamment de leur fondement juridique, sont exclus dans la mesure permise par la loi toutes prétentions de l'acheteur en réparation de dommages qui ne touchent pas les marchandises livrées elles-mêmes, comme notamment les pertes de production, pertes d'usage, gains manqués, perte de mandat, interruptions d'entreprise ainsi que d'autres dommages directs ou indirects, médiats ou subséquents. Si des tiers sont blessés, ou si les biens de tiers sont endommagés du fait d'actions ou d'omissions de l'acheteur, ou si des tiers subissent un dommage de toute autre manière et agissent contre nous, nous avons un droit de recours contre l'acheteur.

### 9. Retour de marchandises

Le retour de marchandises défectueuses ou livrées à tort ne peut être effectué que si une annonce a été effectuée conformément à l'article 7 ci-dessus et que les marchandises sont retournées complètes et dans leur emballage d'origine. Le bulletin de livraison et une copie de la facture doivent être joints. Les frais d'envoi sont à la charge de l'acheteur.

### 10. Droit applicable et for

La présente relation contractuelle est soumise au droit matériel suisse, exclusion faite de la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises. Le lieu d'exécution et le for juridique est Monthey. **Almec Sàrl** a la possibilité d'agir contre l'acheteur devant tout autre tribunal compétent.